

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Le B100 reste éligible à la vignette Crit'Air 1

Paris, le 26 janvier 2023 - *Les acteurs de la filière française des huiles et protéines végétales prennent acte de la décision rendue hier par le Conseil d'Etat. Ils notent que cette décision repose uniquement sur des raisons de forme / procédure et qu'elle ne remet absolument pas en cause les qualités environnementales du B100, qui reste éligible à la vignette Crit'Air 1 en application de l'arrêté du 4 octobre 2022. Ils rappellent que le B100 joue un rôle-clé dans la décarbonation des transports et la contribution du monde agricole à la transition énergétique.*

Mercredi 25 janvier 2023, le Conseil d'Etat a rendu sa décision concernant la demande d'annulation de l'arrêté du 11 avril 2022 permettant aux véhicules de type poids-lourds, bus et autocars fonctionnant exclusivement au B100 d'être éligibles à la vignette Crit'Air 1.

Le Conseil d'Etat a suivi la préconisation du rapporteur public du 4 janvier 2023 et validé l'annulation de l'arrêté du 11 avril 2022.

Cette annulation repose exclusivement sur des motifs de forme (défaut de signature du ministre de l'Intérieur, défaut d'une procédure de concertation préalable) et ne remet aucunement en cause l'intérêt environnemental du B100.

Cette annulation ne remet pas non plus en cause l'éligibilité des véhicules de type poids-lourds, bus et autocars fonctionnant au B100 exclusif à la nomenclature Crit'Air 1, comme l'indique l'arrêté du 4 octobre 2022. Ces véhicules restent donc éligibles à la vignette Crit'Air 1.

Pour rappel, l'arrêté du 11 avril 2022 avait fait l'objet, en juillet de la même année, d'un recours en excès de pouvoir devant le Conseil d'Etat, déposé par un collectif de distributeurs de gaz naturel véhicules (GNV).

#### **A propos de Terres Univia**

Terres Univia est l'interprofession des huiles et des protéines végétales. Elle regroupe les principales associations et fédérations professionnelles de la production, la commercialisation, la transformation et l'utilisation des oléagineux et des plantes riches en protéines. Ses missions : la connaissance des productions et des marchés, la promotion de la filière et de ses produits, le pilotage des dispositifs de qualité, le soutien aux actions de R&D, l'organisation des pratiques professionnelles et la diffusion de ses connaissances auprès des professionnels. [www.terresunivia.fr](http://www.terresunivia.fr)

#### **A propos de la FOP**

La FOP (Fédération française des producteurs d'oléagineux et de protéagineux) est une association spécialisée de la FNSEA. Elle représente les producteurs d'oléagineux (colza, tournesol, soja, lin oléagineux, olive...) et de protéagineux (pois, féveroles, lupins...). Sa mission est de défendre les intérêts de près de 100 000 producteurs répartis sur tout le territoire ainsi que la valorisation de leur production. [www.fopoleopro.com](http://www.fopoleopro.com)

#### **Contacts presse**

Terres Univia : Cécilia Derrien - 07 86 08 76 74 - FOP : Thibaut Ledermann - 06 50 69 20 08